

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**SEANCE DU 23 FEVRIER 2023**

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12
Date de convocation	17/02/2023
Date d'affichage	24/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20230223-2023-02-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/02/2023

**L'an deux mil vingt trois, le vingt trois février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.**

**Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON, Agnès ROUX, Christophe PUZIN, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Julien FABER, Frédérique SERRÉ, Jean-Noël LEPAGE, Esperanza LULLO**

**Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Pascal LEPAGE, Agnès CRESPÉL**

**Absents excusés : Raoul PURSON donnant pouvoir à Christophe PUZIN, Magali PLATAT donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE.**

**Frédérique SERRÉ est nommée secrétaire de séance.**

**FORET COMMUNALE : PROGRAMME 2022/2023 DE MARQUAGE**  
**2023-02-D02**

Le Maire présente au conseil municipal le tableau dressé par l'ONF des coupes à marquer. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, la vente en bloc et sur pied des parcelles 10.u et 21.a.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,  
Romuald LEPRINCE.